

DIPLÔMES PARAMÉDICAUX ET SOCIAUX



DEMANDER UNE AUTORISATION D'EXERCER

Pour toute demande des ressortissants communautaires diplômés du secteur paramédical et souhaitant exercer dans le Grand Est, renseignez-vous [ici](#).

PERTE DE DIPLÔMES ?

Vous avez perdu votre diplôme délivré par la DREETS Grand Est (cf. liste page suivante) et souhaitez obtenir une attestation de perte en cliquant [ici](#).

CONFORMITÉ

Vous avez obtenu un diplôme délivré par la DREETS Grand Est (cf. liste page suivante) et souhaitez obtenir une attestation de conformité, cliquez [ici](#).

EQUIVALENCE POUR LES DIPLÔMES D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT / AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Vous avez étudié en Grand Est pour une profession paramédicale et :

- avez été admis en année supérieure,
- ou avez échoué à l'obtention de votre diplôme (DEI, DEMK...),
- ou n'avez pas exercé depuis plus de 3 ans après l'avoir obtenu ?

Renseignez-vous [ici](#) !



Toutes les démarches sont accessibles par la plateforme "[démarche numérique](#)".

Scannez les pièces à fournir directement.

Suivez l'avancée de votre dossier en temps réel dans votre espace personnel.

Pour les changements d'état civil, joindre :

- l'original de votre diplôme délivré par la DREETS Grand Est ;
- une photocopie du jugement relatif au changement de nom, prénom... ;
- un justificatif d'identité en cours de validité (CNI, passeport...).

LISTE DES DIPLÔMES D'ÉTAT DÉLIVRÉS PAR LA DREETS

DIPLÔMES D'ÉTAT PARAMÉDICAUX

- Diplôme d'Etat masseur kinésithérapeute (DEMK)
- Diplôme d'État infirmier, infirmier puériculteur, infirmier anesthésiste, infirmier bloc opératoire, infirmier en psychiatrie (DEI)
- Diplôme d'État de pédicure-podologue (DEPE)
- Diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS)
- Diplôme d'État d'ambulancier (DEA)
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Diplôme d'État de psychomotricien (DEPS)
- Diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière (DEPPH)
- Diplôme d'État de cadre de santé (DECS)
- Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMEM)
- Diplôme d'État d'ergothérapeute (DEE)

DIPLÔMES D'ÉTAT SOCIAUX

- Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS)
- Diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale (DETISF)
- Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF)
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF)
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels (CAPEAJDV)

Nous contacter

Privilégiez toujours l'écrit « dans démarche numérique »



Par téléphone : 06 64 58 18 71

De 9h30 à 11h30

Les lundis, mardis et jeudis : pour tous sujets à l'exception des autorisations d'exercer.
Les mercredis et vendredis : pour les autorisations d'exercer.



Par mail :

Pour les diplômes paramédicaux

dreets-ge.paramedical-diplomes@dreets.gouv.fr

Pour les diplômes sociaux

dreets-ge.social-diplomes@dreets.gouv.fr

